



التجاري ليزنج  
Attijari Leasing

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire  
ATTIJARI LEASING  
SA au capital de 21. 250.000 DT  
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis**

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le Mercredi **31 Mai 2010** à **10heures** au siège de Attijari Leasing , rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2010
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2010;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2010;
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2010;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2010;
6. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2010;
7. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2011;
8. Emission d'emprunts obligataires;
9. Ratification et nomination d'Administrateurs

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

**Pour Le Conseil d'Administration**

# **Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing**

## **PREMIERE RESOLUTION :**

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010 et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers d'Attijari Leasing arrêtés au 31/12/2010, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2010 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est ....

## **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution est ...

## **TROISIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante des résultats de l'exercice, des autres réserves et de la prime d'émission :

- d'imputer le résultat bénéficiaire de l'exercice 2010 soit 6 955 032DT ainsi que les autres réserves et les primes d'émissions aux résultats reportés antérieurs à hauteur de 11 088 931DT ;
- d'imputer le reliquat, soit 541 101DT aux réserves légales.

Cette résolution est .....

## **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2010 à 42 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution est .....

## **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2011 à 9 mille dinars.

Cette résolution est .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution est .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Mohamed EL MONCER en tant que nouvel Administrateur représentant Attijari Bank à partir du 15/3/2011 et ce pour la période en cours 2010-2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Hichem SEFFA, représentant d'Attijari Bank en remplacement de Monsieur Hassan BERATL pour la période en cours 2010-2012.

Cette résolution est .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est .....